

Deuxième séance, jeudi 3 novembre 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi 2016-GC-87: modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnités spéciales); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de loi 2015-CE-295: modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de décret 2016-DIAF-43: naturalisations; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de loi 2016-DIAF-8: modification de la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un referendum); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Rapport 2015-DEE-24: infrastructures touristiques dans le canton (rapport sur le P2013-GC-79); discussion.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Markus Bapst, Laurent Dietrich, Benjamin Gasser, Ursula Krattinger-Jutzet, Ralph Alexander Schmid et Olivier Suter.

Sans justification: Daniel Bürdel, Sabrina Fellman et Marc Menoud.

MM. et M^{me} Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Le Bureau du Grand Conseil a nommé ce matin une commission parlementaire ordinaire, composée de 11 membres, pour examiner le projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (gestion des volumes de production laitière). Il s'agit d'une suite directe à la motion 2016-CG-45. Cette commission sera présidée par le député Christian Ducotterd.

Je vous rappelle qu'en fin de matinée, nous sommes attendus par la Fondation HorizonSud, pour une présentation et un petit apéritif. Etant donné que notre programme de ce matin est quelque peu allégé, j'ai averti HorizonSud pour qu'ils soient là dès 11h00, de manière à ne pas avoir à attendre jusqu'à midi pour avoir cette présentation.

Restons dans le domaine culinaire: en ce qui concerne la fondue de demain, j'aimerais vous rappeler que celles et ceux qui ne peuvent pas être présents et qui ne l'ont pas encore annoncé par e-mail, le communiquent encore ce matin à notre huissière M^{me} Manuella Grosset, de manière à ce que nous puissions réserver le nombre de places exact au restaurant du Midi.

Dernière communication: je souhaite un excellent anniversaire à deux de nos collègues ce matin, M^{me} Nicole Lehner-Gigon et Patrice Longchamp: bon anniversaire! (*Applaudissements*).

Je vois quelque chose de spécial par rapport au protocole, c'est-à-dire qu'une des personnes qui a son anniversaire demande la parole. Je la lui donne brièvement.

Lehner-Gigon Nicole (*PS/SP, GL*). Une fois n'est pas coutume et très brièvement, je prends la parole pour partager avec vous cet anniversaire qui est exceptionnel pour moi: 64 ans, premier jour de retraite (*rires*). Je savoure ce privilège et j'espère qu'à l'avenir toutes les femmes pourront continuer à en profiter. Je vous souhaite une excellente journée. (*Applaudissements*).

Le Président. Je vous remercie. Je souhaite aussi un excellent anniversaire à une membre du Secrétariat du Grand Conseil, M^{me} Sylvie Barras, qui a aussi son anniversaire aujourd'hui. (*Applaudissements*).

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de loi 2016-GC-87 Modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnités spéciales)¹

Rapporteur: **Bruno Boschung** (*PDC/CVP, SE*).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ich darf Ihnen im Namen des Büros des Grossen Rates die Änderung respektive die Ergänzung des Anhangs zum Grossratsgesetz unterbreiten.

¹ Message pp. 3312ss.

Die Änderung sieht vor, dass per 1. Januar 2017 jede Grossrätin und jeder Grossrat zusätzlich zu den bereits bekannten Entschädigungen pro Jahr eine Pauschalentschädigung von 500 Franken erhalten soll. Diese zusätzliche Sonderentschädigung beruht auf dem Grundsatzentscheid des Büros, den Parlamentsbetrieb ab der nächsten Legislaturperiode auf den papierlosen Betrieb umzustellen. Damit sollen der Entscheid des Grossen Rates vom 21. November 2014 – als Antwort auf die überwiesene Motion Bonny/Gasser – und die deutliche Annahme der Volksmotion für einen papierlosen Grossrat in die Praxis umgesetzt werden. Die entsprechenden Dispositionen respektive die dafür benötigten IT-Plattformen auf Stufe des Kantons wurden ja in der Zwischenzeit bereits bereitgestellt.

Der vorliegenden Botschaft kann entnommen werden, dass mit einer Umstellung auf die elektronische Variante jährlich rund 40 Tonnen Papier, das entspricht ungefähr 33 kg pro Grossratsmitglied, eingespart werden können. Es ist klar, dass die einzelnen Grossratsmitglieder auch weiterhin – quasi à la carte – gewisse Dokumente ausdrucken werden, obwohl ja das Ziel ist, dass künftig möglichst wenig auf Papier gedruckt wird und möglichst nur noch mit den elektronischen Dokumenten gearbeitet wird.

Das Funktionieren dieses Systems setzt voraus, dass jede Grossrätin und jeder Grossrat über eigene, angemessene IT-Mittel verfügt, um sich den Zugang zu den Plattformen zu ermöglichen und um gewisse Dokumente zu erhalten. Nebst Laptop, PC, I-Pad oder wie auch immer sind auch Drucker und Papier für die Dokumente notwendig, welche jemand künftig allenfalls noch à la carte ausdrucken will. Die vorgeschlagene jährliche Pauschalentschädigung von 500 Franken soll ein Deckungsbeitrag an die Kosten für allenfalls noch nötige Grundanschaffungen respektive für die anfallenden Papier- und Druckkosten sein.

Wie in der Botschaft angekündigt sind im Zusammenhang mit der Umstellung auf den elektronischen Betrieb einige zusätzliche Präzisierungen im Grossratsgesetz nötig, die aber heute nicht Bestandteil der Debatte sind. Wir haben in Zusammenhang mit dieser Thematik im Büro besprochen, dass wir die notwendigen Änderungen und Anpassungen des Grossratsgesetzes in der nächsten Legislatur möglicherweise zum Anlass nehmen möchten, um vielleicht wieder einmal eine Grundsatzdebatte zum Entschädigungsmodell für uns Grossrätinnen und Grossräte zu diskutieren. Aber wie gesagt ist dies nicht Bestandteil der heutigen Debatte. Heute geht es nur um die Zusatzentschädigung in der Höhe von 500 Franken.

Ich möchte Sie im Namen des Büros bitten, auf diese Vorlage einzutreten und dem Anliegen gemäss Vorlage zuzustimmen.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat a pris acte des modifications proposées dans l'Annexe de la loi sur le Grand Conseil. Il n'a pas de remarque particulière à formuler, si ce n'est de

relever qu'il s'agit d'indemnités octroyées à des membres du Parlement. En tant que Directeur des finances, j'ai pris connaissance du montant de l'indemnité spéciale de 500 frs qui sera versée annuellement à la députation dans le cadre d'un Parlement sans papier, pour la prochaine législature. A d'aucuns qui craignent ce changement, je les rassure et je vous fais part de mon expérience personnelle au sein du Gouvernement, dont les séances fonctionnent sans papier depuis septembre 2013. S'il est vrai qu'il faut un temps d'adaptation, on s'y met extrêmement vite et on fait en sorte de faire le maximum sans papier. C'est efficace et beaucoup plus léger à transporter.

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Le groupe socialiste se réjouit de la mise en œuvre du Parlement sans papier, tout en sachant que cette situation permettra des économies substantielles par le biais du Secrétariat du Grand Conseil. Il est certain que de leur côté, les députés auront des frais personnels supplémentaires, car, en effet, de temps à autre il leur faudra certainement imprimer chez eux des documents pour les annoter ou autre et, de même, ils devront se munir d'un matériel informatique adéquat.

Pour notre groupe, le Parlement sans papier n'a pas pour seule conséquence bénéfique de générer des économies. Il faudra que cette situation facilite le travail des députés dans sa mise en œuvre. Pour ceux d'entre nous qui se retrouveront dans cette enceinte dans quelques mois, il leur faudra probablement un temps d'adaptation. Ils auront peut-être le même réflexe que moi ce matin qui ai voulu imprimer mon intervention, mais je me suis retenue comme vous pouvez le constater. Il est tout à fait bien que l'on commence cette mise en œuvre au début de la législature, car ainsi les nouveaux élus seront tout de suite mis au goût du jour.

En conclusion, le groupe socialiste accepte ce forfait annuel de 500 frs; il le trouve légitime et tout à fait bienvenu. Il acceptera ce décret.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Ich bin noch nicht ganz so weit wie meine Kollegin. Ich habe das Papier noch bei mir.

Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt das Eintreten und wird diese Gesetzesvorlage einstimmig unterstützen. Das papierlose Parlament ist grundsätzlich eine gute Sache. Der elektronische Zugang für die Parlamentarier hat sich in letzter Zeit verbessert und kann sicher noch vereinfacht werden. Wir danken den Fachpersonen, dass sie immer wieder bereit sind, uns zu empfangen und zu unterstützen.

Vermutlich werden, je nach Geschäft und Umfang, die Druckereien der einzelnen Grossräte weiterhin ihren Dienst leisten. Wir sind gespannt auf die Weiterentwicklung.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical est acquis à l'idée d'un Parlement sans papier et acceptera aussi à l'unanimité ce projet de loi modifiant la loi sur le

Grand Conseil. Le montant de l'indemnité annuel de 500 frs est accepté également par notre groupe. Il a néanmoins quelques remarques à formuler pour que cette nouvelle pratique soit performante:

Le système actuel est perfectible, certes, mais en l'état il ne donne pas entière satisfaction. L'accès aux e-mails n'est pas possible pour tous les députés, notamment ceux qui ont un accès sécurisé. Ce nouveau système doit être accessible à tous et ce n'est que lorsque ce standard sera atteint qu'il pourra entrer en vigueur.

Avec ces quelques remarques, je vous remercie de votre soutien.

Le Rapporteur. Ich danke den Fraktionssprechern, die hier Stellung genommen haben, und stelle fest, dass das Eintreten nicht bestritten wird.

Die Zeit der Anpassung wurde von allen Rednerinnen und Rednern ins Spiel gebracht. Es ist klar, dass das einiges auslösen wird, wenn wir auf die nächste Legislaturperiode auf diesen papierlosen Betrieb umstellen werden, auch an Ausbildung, Schulung und Information an die Leute.

Wir gehen heute davon aus, dass wir in der ersten oder in den ersten zwei Sessionen in der nächsten Legislatur vielleicht noch etwas Mühe haben werden damit und schauen müssen, dass die Leute auf Trab kommen.

Zu den Zugangscodes usw.: Ich habe das selber auch erlebt, es braucht eine gewisse Zeit, in der man sich daran gewöhnen und den Weg finden muss. Ich denke aber, dass wir alle in der Lage sind, das zu tun.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter Monsieur le Président.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ANNEXE, SECTION B. LET.C, 5^e TIRET (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 80 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 80.*

A voté non:

Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB). *Total: 2.*

Projet de loi 2015-CE-295 Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique)¹

Rapporteur: **Simon Bischof** (PS/SP, GL).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission s'est réunie le 12 octobre pour examiner le projet de loi modifiant la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique). La publication de la législation fribourgeoise est régie surtout par la loi du 16 octobre 2001 sur la publication des actes législatifs (LPAL) et par ses ordonnances d'exécution. Elles tiennent déjà en partie compte des publications électroniques, leur reconnaissant, par exemple, le statut de publications officielles. Néanmoins, elles sont fondées sur le *prima* du papier. Il est d'ailleurs expressément prévu que c'est la version imprimée qui fait foi en cas de divergence. Le *prima* du papier s'exprime aussi autrement. La LPAL est rédigée en partant du point de vue que les actes législatifs sont publiés en priorité dans les recueils imprimés; les publications électroniques, quant à elles, ont surtout pour but de faciliter la consultation de la législation et n'ont en principe pas force obligatoire. Mais l'évolution des habitudes de notre société nous amène à accorder désormais la primauté à la version publiée sur internet. Au moins cinq cantons ainsi que la Confédération ont déjà fait le pas. La réalisation de ce changement implique une révision globale du système de production et de publication des actes législatifs, avec certaines modifications d'ordre technique, organisationnel et législatif.

Lors des débats de la commission, un amendement a été tacitement adopté, étant donné que M. le Commissaire du Gouvernement s'y est rallié. En outre, plusieurs groupes ont exprimé leur inquiétude quant à la possibilité, qui est prévue, d'externaliser l'hébergement des données, l'application informatique qui sert à leur gestion, la maintenance de l'application informatique ainsi que l'assistance aux personnes qui en assurent la gestion. A quoi fut répondu qu'à la suite de la consultation, des garanties supplémentaires ont été obtenues auprès de la société à qui il est prévu de donner le mandat. Cette société a d'ailleurs aussi des contrats avec d'autres cantons; elle peut se prévaloir d'avoir une certaine expérience et des compétences particulières en la matière.

Lors de la séance de commission, le souhait a aussi été exprimé de demander la garantie formelle que l'hébergement physique des données se fasse toujours en Suisse. La demande a été transmise de suite, ce qui a permis à la société de répondre dans un courrier daté du 20 octobre. Elle y indique qu'elle

s'engage à garantir l'hébergement physique des données pour toute la durée du contrat avec l'Etat de Fribourg.

Pour conclure, à l'unanimité, la commission a adopté le projet bis.

Le Commissaire. La modification de la législation sur la publication des actes législatifs qui vous est proposée s'inscrit dans la ligne des projets qui gouvernent ce domaine dans notre canton depuis une trentaine d'années et qui vise à s'adapter régulièrement aux besoins et aux moyens de l'époque. Tout d'abord, la loi de 1984, qui crée le Recueil systématique de la législation fribourgeoise, et la loi de 2001, qui crée le Recueil officiel fribourgeois (ROF), ont donné une existence légale à la banque de données de la législation fribourgeoise. Enfin, le présent projet consacre la primauté de la version électronique des recueils de lois et permet le prochain abandon de la version papier. Ce projet constitue en fait le volet législatif d'une réorganisation globale de notre système de publication de la législation, menée par la Chancellerie et le Service de législation. Les objectifs essentiels de cette réorganisation tiennent en quelques mots:

- > S'adapter aux besoins actuels d'une société hautement informatisée, qui consulte de plus en plus la législation sur internet au détriment de la version papier, ne serait-ce que parce que les lois y sont plus rapidement mises à jour.
- > Rationnaliser les outils et les tâches liés à la publication des actes législatifs, en suivant l'évolution technologique, en optimisant les prestations fournies et en réalisant à terme, avec la suppression des recueils papier, quelques économies.

La commission parlementaire a, lors de la discussion d'entrée en matière, débattu principalement de deux questions: celle de la primauté du Recueil officiel sur le Recueil systématique et celle de l'externalisation de l'application qui gère la banque de données. Laissez-moi vous donner quelques explications sur ces deux questions.

Primauté du Recueil officiel sur le Recueil systématique: la primauté correspond à la situation actuelle. Elle correspond aussi à ce qui se fait dans tous les cantons et à la Confédération. Elle est maintenue dans le projet. Certains députés ont regretté ce statu quo, puisqu'une proposition visant à renverser le système a été soulevée sur le plan fédéral en 2014, par une conseillère nationale fribourgeoise de surcroît, avec des motifs qui paraissent à première vue convaincants: c'est le Recueil systématique et non le Recueil officiel qui est consulté par le public dans environ 90% des cas. C'est donc lui qui devrait prévaloir. La Confédération a promis d'étudier la question, mais deux ans plus tard, on attend toujours les résultats de cette étude. Dans l'intervalle, la solution qui vous est proposée par le projet nous paraît vraiment la plus adéquate et comprend deux facettes.

¹ Message et préavis pp. 3073ss.

Tout d'abord, la version électronique du Recueil officiel et du Recueil systématique feront désormais toutes deux fois de leur contenu. C'est un gros progrès par rapport à la situation actuelle, puisque les recueils électroniques ne sont pour l'instant publiés qu'à titre d'information.

Ensuite, nous devons prévoir une règle de conflit pour d'éventuels cas de divergences entre les deux Recueils. Même si en pratique le risque est très faible, on ne peut en effet pas théoriquement exclure de telles divergences. Dans ce cas, le Recueil officiel continuera à prévaloir sur le Recueil systématique.

La raison de cette primauté du Recueil officiel est relativement simple: si on accordait la primauté au Recueil systématique, cela signifierait qu'une erreur introduite dans le Recueil systématique par les organes chargés des publications officielles lors de la consolidation des textes aurait force de loi. Elle prévaudrait sur le texte adopté par le Parlement, publié dans le Recueil officiel et soumis au peuple en vue de l'exercice du référendum. Cela paraît quand même difficilement soutenable.

Externalisation de la banque de données: il faut d'abord préciser que seul l'hébergement de la maintenance de la banque de données est externalisé. Toute la gestion de la législation reste aux mains de l'administration. Ensuite, on peut certes considérer, dans un monde idéal, qu'il serait préférable que l'Etat héberge et assure le soutien de l'application informatique qui gère sa législation. Mais d'une part, cela a un coût et bon nombre de cantons abandonnent petit à petit les applications qu'ils hébergent eux-mêmes, pour se rallier à la même solution que la nôtre, utilisée déjà par treize cantons. D'autre part, cette question de l'hébergement ne paraît pas si déterminante que cela. L'importance réside en réalité dans la maîtrise que l'Etat peut garder sur ces données. Or, la remarque émise à ce sujet, lors de la consultation, nous a amenés à poser expressément cette exigence de la maîtrise des données dans la loi et à prendre les mesures pratiques complémentaires dans le cadre de négociations avec le fournisseur. Donc, en fin de compte, l'Etat pourra effectuer aussi souvent qu'il le désire des copies complètes de toutes les données législatives dans divers formats, permettant à la fois une exploitation pérenne, un archivage à long terme et de conserver ainsi une maîtrise complète sur ces données.

A noter enfin que, renseignements pris auprès de la société concernée, il est désormais possible de donner une réponse claire à une autre question soulevée par la commission. Le président de la commission y a déjà répondu. Ses arguments ont apparemment convaincu la commission parlementaire puisque celle-ci n'a finalement proposé qu'un seul amendement. Cet amendement, qui met en évidence la nécessité de disposer d'une application bilingue, n'est pas lié aux problèmes discutés par la commission et le Conseil d'Etat s'y rallie.

Je vous invite dès lors à entrer en matière sur ce projet, qui montre la volonté du canton de Fribourg de continuer à évoluer dans tous les domaines, y compris celui de la publication officielle.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique salue les initiatives de l'Etat de suivre le développement et l'utilisation des nouvelles technologies. Nous saluons également les réorganisations entreprises au sein des services concernés et félicitons la Chancellerie d'Etat pour les mesures entreprises pour réorganiser les processus de travail, afin de suivre ce développement et d'utiliser ces nouvelles technologies avec bon sens.

Cette application informatique a des avantages que nous saluons. Les juristes du canton auront accès jour et nuit à toutes nos lois et pourront donc travailler de manière très efficace et rapide pour nos citoyennes et citoyens. Aussi, nous étions satisfaits d'entendre que le changement entre le français et l'allemand sera possible. Donc, quand je serai dans une loi, je pourrai immédiatement voir la formulation dans l'autre langue. Nous relevons notamment l'accès gratuit à la collection de ces lois.

Nous étions satisfaits des réponses concernant les soucis que nous avons en matière de sécurité des données et concernant l'hébergement externe. Le commissaire nous a rassurés en confirmant qu'on aura une solution qui ne sera pas seulement pour le canton de Fribourg, mais pour d'autres cantons aussi, et que le contrôle des données restera à tout moment à l'Etat de Fribourg.

Ich möchte eine kleine Klammer aufmachen, wenn wir über die Entwicklung von Informatiklösungen sprechen im Kanton.

Ich denke, es ist unheimlich wichtig, dass wir das Rad nicht neu erfinden und – wie von unserem Staatsrat erwähnt – Lösungen anstreben, die von anderen Kantonen bereits benutzt werden. Damit können wir grosse Kostensynergien nutzen. Wir wissen alle, dass IT-Entwicklungen sehr teuer sind und wenn wir uns schlussendlich für ein System entscheiden, dass von allen Kantonen genutzt werden kann, ist diese Zusammenarbeit von Anfang an sehr wichtig.

Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique propose l'entrée en matière et soutiendra le décret tel qu'il est proposé et tel qu'il ressort des délibérations de la commission.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de cette modification de loi sur la publication des actes législatifs visant à introduire la primauté de la version électronique. Il s'agit là sans nul doute d'une modification judicieuse qui va dans l'air du temps. En effet, aujourd'hui, que ce soit l'avocat, le notaire, le juge ou même le simple citoyen, presque tous consultent les textes de lois sur internet. Avec la rapidité des

modifications législatives, cela permet en effet d'avoir la dernière version de la loi et ainsi de ne pas passer à côté d'une modification récente. Seulement voilà, jusqu'à maintenant, la version imprimée faisait foi en cas de contradiction avec la version informatique. Même si les risques de divergences sont très faibles, cela maintenait une épée de Damoclès sur l'utilisateur. En effet, en consultant une loi sur le site du canton, si celle-ci devait s'avérer erronée, le praticien du droit commettait très certainement une erreur professionnelle. Adopter ce projet de loi, c'est donc ôter cette épée de Damoclès.

Notre groupe regrette cependant que le projet de loi n'aille pas plus loin, en introduisant aussi la primauté du Recueil systématique sur le Recueil officiel. En effet, c'est bien le Recueil systématique qui est presque toujours utilisé, mais cela sera probablement possible prochainement avec l'évolution au niveau fédéral.

Enfin, s'agissant de l'amendement de Benoît Piller, qui demande la gratuité de l'accès à la Feuille officielle, il semble que le site internet indique que cela sera possible. J'aimerais savoir ce qu'il en est. Sinon, je crois que cet amendement fait sens; le contenu de la Feuille officielle doit en effet être rendu gratuit pour tous, à mon sens.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). In der alten Kantonsverfassung von 1969 hiess es in Artikel 21: «Der französische Text ist der Urtext. – Le texte français est déclaré texte original.» In der Kantonsverfassung sind die beiden Sprachen mittlerweile ohne Vorrang der einen oder anderen Sprache auf die gleiche Ebene gestellt worden. Beim Vorrang der elektronischen gegenüber der gedruckten Fassung der amtlichen Publikationen kehren wir hingegen die bisherige Reihenfolge um. Somit wird auch der Kanton Freiburg das System der amtlichen Publikationen den technischen und gesellschaftlichen Entwicklungen anpassen. Zum Tragen kommt die Bestimmung selbstverständlich nur, wenn die beiden Fassungen voneinander abweichen.

In Zusammenhang mit der gestrigen Diskussion über die Cyber-Administration bedeutet dieser Schritt, vielleicht nicht kurz- aber mittelfristig, das Ende der papierenen Version. Die Umstellung erfolgt jedoch nicht von einem Tag auf den anderen. Hier geht es vor allem um den Vorrang und die papierene Version wird beschränkt noch eine Weile zur Verfügung stehen.

Es ist eine Tatsache, dass die Gesetzestexte mittlerweile überwiegend online konsultiert werden. Vielen Rechtssuchenden ist aber kaum bewusst, dass bis heute allein die gedruckten Veröffentlichungen rechtlich verbindlich sind. Ein grosser Vorteil der elektronischen Fassung ist die Möglichkeit des ständigen Nachtragens der Neuerungen und somit die Sicherheit für den Rechtssuchenden, immer die aktuelle Version vor sich zu haben. Nicht nur die Rechtssuchenden müssen indessen Juristen sein, sondern insbesondere auch die Angehörigen des Parlaments.

Wie verhält es sich mit den beiden Sprachen im Kanton Freiburg? Werden die Gesetze selbstverständlich in beiden Sprachen gedruckt und online veröffentlicht?

Wenn nun aber schon die Präsentation der Erlasse neu überdacht und der neusten Technik angepasst wird, scheint mir Folgendes wichtig: Für einen zweisprachigen Kanton oder auch für einen zweisprachigen Bezirk ist es sehr wichtig, dass bei der Online-Konsultation das Gleiten von der einen zur anderen Sprache sehr schnell und einfach vor sich geht. Die Kommission schlägt daher vor, eine Erwähnung dieses Erfordernisses in das Gesetz aufzunehmen.

Mit dieser Anpassung tritt die Sozialdemokratische Fraktion auf die Gesetzesvorlage ein und wird gegebenenfalls bei der Behandlung der einzelnen Artikel noch eine Änderung verlangen.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Pour les motifs évoqués par M. le Rapporteur et M. le Commissaire, le groupe libéral-radical entrera en matière sur ce projet de loi et acceptera la version amendée par la commission.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt de cette proposition de modification de loi et la soutiendra complètement.

Nous attirons l'attention sur un élément peut-être très terre à terre qui devrait faire l'objet d'attention lors de la mise en place du nouveau système, soit l'hébergement de la banque de données. Effectivement, si nous n'avons aucun problème avec l'hébergement extérieur au système administratif, il peut se présenter une situation embarrassante avec la délocalisation physique des installations qui stoppent ces données-là à l'étranger. Parfois pour des raisons financières, il y a une telle délocalisation qui conduit à ce que, physiquement, ces données pourraient dépendre d'un cadre légal qui serait extra-helvétique, pour dire ça comme ça. C'est la raison pour laquelle on espère que cet aspect fera l'objet de l'attention nécessaire, lors de la mise en place du nouveau système.

Le Rapporteur. Ich danke allen Personen, die das Wort ergriffen haben zur Unterstützung dieses Gesetzesentwurfs, der zu einem fortschrittlichen Kanton beiträgt, nachdem gestern ebenfalls das Gesetz zu einem E-Government-Schalter angenommen wurde.

Zu den Bemerkungen von Frau Grossrätin Susanne Aebischer: Es stimmt, es ist wirklich ein Vorteil, dass wir hier nicht die ersten sind und von den Erfahrungen der anderen Kantone profitieren können, womit eventuell gewisse Einsparungen möglich sind.

Nous avons bien pris note que M. Kolly regrette aussi qu'il n'y ait pas une primauté du Recueil systématique sur le Recueil officiel.

Pour la remarque concernant la Feuille officielle, je laisserai M. le Commissaire répondre.

Le Commissaire. Permettez-moi de remercier, au nom du Conseil d'Etat, l'ensemble des députés qui sont intervenus et qui acceptent l'entrée en matière sur ce projet. J'ai déjà eu l'occasion de répondre aux deux remarques principales qui ont été émises, à savoir le Recueil systématique pour la primauté et, en ce qui concerne l'hébergement, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Concernant l'amendement, je me prononcerai lorsqu'on arrivera à cet article.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 3 À INTITULÉ DE LA SECTION 4 DU CHAPITRE 2

- > Adoptés.

ART. 8

Le Rapporteur. C'est effectivement ici que la commission a modifié l'alinéa 2 en y ajoutant «... ainsi que le passage d'une langue officielle à une autre.»

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission parlementaire.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 8A (NOUVEAU) À 8C (NOUVEAU)

- > Adoptés.

ART. 10

Le Rapporteur. Je n'ai pas de remarque, mais là effectivement on a un amendement de M. le Député Benoît Piller.

Piller Benoît (PS/SP, SC). A la lecture de l'article 10, j'ai été un petit peu perplexe et le doute a plané. En effet, à l'alinéa 1, on parle de «Banque de données» et à l'alinéa 2, on parle de «Banque de données et Feuille officielle». Pour lever ce doute, je propose donc un amendement et de rajouter à l'article 1, les termes «et à la Feuille officielle». Ainsi nous aurions: «L'accès à la banque de données et à la Feuille officielle, depuis internet, est gratuit.» Je rappelle qu'aujourd'hui, cet accès est possible mais avec des codes d'accès que nous recevons en tant que députés, ce qui complique un peu la lecture de la Feuille officielle. La Feuille officielle, je le souligne, est donc déjà, et de façon très confortable, disponible sur le site de l'Etat, avec ces codes.

Nous avons parlé hier de guichets virtuels et de facilité d'accès aux documents de l'administration. Aujourd'hui, on peut concrétiser nos pensées avec cet amendement. Personne n'est laissé pour compte, puisque la Feuille officielle sera toujours, je l'espère, disponible avec un verre d'eau dans les bistrotts, peut-être même au Starbucks.

Il faut évoluer, on l'a entendu ce matin, mais il faut aussi simplifier la vie des utilisateurs et, par souci de simplification pour le citoyen, je vous remercie de soutenir cet amendement.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Effectivement, je comprends les raisons qui ont poussé notre collègue Piller à déposer cet amendement. Toutefois, il faut bien voir qu'actuellement la Feuille officielle a un coût. Si vous n'êtes pas député, vous devez payer pour recevoir la Feuille officielle. La question qui se pose est: combien ça coûtera à l'Etat si elle est fournie gratuitement à l'ensemble de la population? Cela est quand même un élément qu'il faut connaître, avant de se prononcer sur cet amendement.

Le Rapporteur. Lors de ses débats, la commission n'a pas eu connaissance de cet amendement. A titre personnel, je peux le soutenir et concernant la question du coût, je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement répondre.

Le Commissaire. M. le Député Piller a raison qu'il faut simplifier la vie. C'est comme La Liberté, vous mettez une fois le code et ensuite vous l'avez toujours. Donc, c'est assez simple de le faire. Maintenant, est-ce qu'on veut discuter de la gratuité de la Feuille officielle, de La Gruyère, de La Liberté et du Freiburger Nachrichten? Ce n'est pas le lieu dans cette loi. On parle ici d'autre chose que du prix. Les prix sont fixés dans une ordonnance du Conseil d'Etat, la dernière datant du 30 novembre 2015, et je pense que ce n'est pas judicieux... Pour information, on vient de renouveler le contrat pour cinq ans avec l'entreprise qui nous fait l'impression. Je pense que le Conseil d'Etat examinera en temps opportun s'il est nécessaire de mettre cette gratuité. Aujourd'hui, je ne pense pas et M^{me} la Députée de Weck a posé la question judicieuse du coût. Selon mes souvenirs, ça coûte environ 180 000 frs par année. Si on veut faire cette gratuité, c'est bien, mais ça veut dire qu'il faudra couper ailleurs. On ne peut pas toujours faire tout gratuit. Un jour, ça viendra peut-être, mais aujourd'hui il n'y a pas lieu de mettre cet article dans la loi. On verra dans l'ordonnance. Le Conseil d'Etat verra, le moment venu, s'il tient compte de la proposition de M. le Député Piller.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je maintiens mon amendement. En complément à ce que vient de dire M. le Commissaire du Gouvernement, j'aimerais ajouter que si aujourd'hui la Feuille officielle a un coût, c'est parce qu'on l'imprime. Alors, si on veut faire un pas vers des versions électroniques, il n'y aura effectivement plus de coût ni d'impression, ni de distribution.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3095ss.

Le Commissaire. C'est vrai qu'avec la version électronique, le coût est inférieur, mais vous prenez n'importe quel journal, ça coûte aussi. Si vous prenez le journal La Liberté dans sa version électronique, je ne me rappelle plus la différence de prix, mais il y a toujours des coûts.

Encore une fois, est-ce qu'on fixe la gratuité de la Feuille officielle dans cette loi ou pas? A mon avis, ça n'a rien à voir là-dedans. Ce n'est pas le sujet traité dans cette modification de loi. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le Conseil d'Etat examinera cette proposition lorsqu'il modifiera l'ordonnance.

- > Au vote l'amendement Piller est refusé par 53 voix contre 40; il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 40.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Colomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-

Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 53.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP). *Total: 4.*

- > Adopté.

ART. 12 AL. 2 À 25 AL. 1, 2^e PHR.

- > Adoptés.

ART. 2

ART. 136H

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Confirmation de la première lecture.

Le Commissaire. Confirmation de la première lecture.

- > Confirmation de la première lecture.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Colomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glau-

ser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

—

Projet de décret 2016-DIAF-43 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. C'est un petit moment particulier pour moi de m'exprimer pour la dernière fois à cette tribune comme député et en tant que président de la Commission des naturalisations.

Cela fait 15 ans que j'ai le privilège d'être membre de cette Commission et de la présider depuis 10 années.

J'aimerais vous remercier, Mesdames et Messieurs les Députés, de la confiance et du soutien que vous avez toujours témoigné à la Commission et à ses membres. J'aimerais également remercier toutes et tous les Députés qui ont siégé avec moi au sein de cette Commission durant ces dernières années pour leur engagement, leur enthousiasme et le sérieux de leurs analyses. Le nombre de nos séances et nos rapports francs et conviviaux ont fait que la plupart de mes collègues

sont devenus des amis et ceci indépendamment des groupes politiques auxquels ils ou elles appartiennent.

J'ai en ce moment une pensée pour mes deux anciens collègues André Ntashamaje et Louis Duc, malheureusement trop tôt décédés.

Le travail de cette Commission, dernière étape de la procédure de naturalisation, est très intense, mais également extrêmement gratifiant. J'ai pu, au cours des 435 séances de Commission auxquelles j'ai participé, dont 332 comme président, constater avec beaucoup de plaisir que la très grande majorité des requérants au droit de cité fribourgeois et à la nationalité suisse est fière de son intégration et heureuse de participer à l'avenir de notre pays. L'obtention de la nationalité est l'aboutissement de leur intégration. Pour une petite minorité des candidats, le Grand Conseil et les autorités doivent être critiques et exiger que chaque requérant à la naturalisation remplisse les conditions définies par la loi sur le droit de cité fribourgeois et respecte les Constitutions cantonales et fédérales.

En ce qui concerne le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui, je tiens à vous informer que la Commission des naturalisations a demandé au Bureau du Grand Conseil de prendre position sur l'utilité d'un huis clos systématique lors de la discussion sur les décrets de naturalisations. Ceci bien entendu afin de garantir la protection de la personnalité. Lors de sa séance du 3 octobre, le Bureau s'est déclaré défavorable à l'instauration systématique du huis clos pour l'examen des demandes de naturalisations. Il justifie sa décision par le fait qu'en cas de refus du droit de cité contre l'avis de la Commission, le procès-verbal des délibérations du Grand Conseil fait partie intégrante de la réponse motivée que doit recevoir le requérant débouté. Or, de l'avis du Bureau, cela n'est pas possible. En cas de huis clos, le son n'est pas enregistré et aucun procès-verbal n'est pris. La Commission des naturalisations prend acte de cette réponse et ne demandera donc pas le huis clos.

Six séances de Commission ont été nécessaires pour étudier le présent projet de décret et auditionner les candidats à la naturalisation. La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous recommande d'entrée en matière sur ce projet de décret et d'approuver la version bis de la Commission. Toutes les personnes y figurant remplissent les conditions définies par la loi sur le droit de cité et la loi sur la nationalité. Je commenterai les modifications apportées par la Commission à la lecture des articles.

La Commissaire. Je salue le travail du président qui effectivement prend la parole pour la dernière fois. Je salue aussi le travail de la Commission et j'entre en matière sur ce décret.

Je signale qu'une solution devra être trouvée pour le huis clos et nous examinons notamment la solution valaisanne qui prévoit qu'en cas de huis clos pour les naturalisations, un bref PV peut être tenu par le Secrétariat du Grand Conseil.

¹ Message et préavis pp. 3280ss.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article 1, vous pouvez prendre note qu'au cas N° 2, il y a une modification du nom et du lieu d'habitation.

Cas N° 3: le candidat ne remplit pas encore les conditions définies par l'art. 6 de la loi sur le droit de cité, notamment en ce qui concerne la connaissance de nos institutions. La Commission, à l'unanimité, vous demande de refuser pour l'instant la naturalisation à [REDACTED].

Cas N° 5: [REDACTED] a terminé son apprentissage et est en recherche d'emploi.

Cas N° 12: [REDACTED] a retiré sa demande.

Cas N° 14: [REDACTED] n'est plus écolière mais étudiante.

Cas N° 21: [REDACTED] n'a pas encore les connaissances appropriées de nos institutions et de notre pays. La Commission vous demande, à l'unanimité, de ne pas lui accorder pour l'instant la nationalité.

Cas N° 25: [REDACTED] a commencé un apprentissage et n'est plus en recherche d'emploi.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de modifications de la Commission.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, selon les propositions de la commission, par 84 voix sans opposition; il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/

SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauer Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 84.*

Se sont abstenus:

Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP). *Total: 2.*

Projet de loi 2016-DIAF-8 Modification de la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un referendum)²

Rapporteur: **Romain Collaud** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Motion d'ordre

Le Président. Cette affaire est débattue selon la catégorie II, débat organisé, mais je suis saisi d'une requête de motion d'ordre déposée par M. le Député Nicolas Kolly pour demander un changement de catégorie.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3283ss.

² Message et préavis pp. 3269ss.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je trouve que le projet de loi qui nous est soumis, et qui est donc un projet de loi qui met en application une motion acceptée par ce Grand Conseil, ne respecte que très partiellement, et c'est une euphémisme, la volonté des motionnaires et donc du Grand Conseil. Par conséquent, je souhaiterais que ce débat soit libre et non pas classé en catégorie II afin que tous puissent s'exprimer. Pour ma part, j'ai des choses à dire. Merci d'accepter cette motion d'ordre.

Le Président. Nous allons donc voter sur la proposition que ce débat sur cette modification de loi sur les communes passe en catégorie 1, débat libre.

> Au vote, cette motion d'ordre est acceptée par 60 voix contre 4 et 4 abstentions.

Ont voté oui:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP). *Total: 4.*

Le Président. Vous avez accepté la motion d'ordre. Nous allons donc traiter cet objet selon la catégorie 1, débat libre.

Entrée en matière

Le Rapporteur. En date du 18 octobre, la commission chargée de l'examen de la modification de la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un référendum) s'est réunie. Le trajet, à moins d'habiter à quelques mètres des bureaux du Secrétariat du Grand Conseil, s'est avéré plus long pour tous les membres que la séance de la commission en elle-même puisque que cette dernière n'a duré que 8 minutes. Je souhaite néanmoins remercier Madame la Commissaire du Gouvernement, les membres ainsi que Madame la Secrétaire pour leur collaboration et efficacité. J'aurais bien aimé vous parler des débats en commission, mais vous l'aurez compris, débat il n'y a pas eu.

Je vous donne donc un rappel de la motion Peiry/Schoenenweid du 19 novembre 2014, qui demandait une modification de la loi sur l'exercice des droits politiques afin que la procédure du référendum communal soit identique au référendum cantonal, à savoir 30 jours pour l'annonce d'un référendum munie de 50 signatures, contre, actuellement, un délai unique de 30 jours pour recueillir un dixième des signatures du corps électoral de la commune. Ils mentionnaient qu'il s'agissait d'une double injustice considérant que le nombre de jours était inférieur pour la récolte de signatures, alors que le nombre de ces dernières était proportionnellement plus importante.

A la suite d'une étude comparative du professeur Dubey sur la démocratie locale, il a été relevé que l'exercice du référendum est quelque peu difficile dans les communes fribourgeoises, d'où la proposition du Conseil d'Etat de fractionner la motion de nos collègues Peiry et Schoenenweid. Cette proposition de fractionnement a quasiment fait l'unanimité.

Le projet de loi vise à assouplir donc uniquement le nombre de signatures à obtenir pour les communes avec conseil général ainsi que pour les associations de communes et agglomérations en précisant dans la loi que le dixième des citoyens est un seuil pouvant être abaissé. Le conseil général et les associations de communes auront la liberté de modifier leurs statuts et règlements dans ce sens.

En ce qui concerne la consultation, hormis les nombreux avis positifs de diverses communes et de l'ACF, la Conférence des syndicats des chefs-lieux et des grandes communes a, quant à elle, plébiscité le statu quo en arguant que le système a fait ses preuves et qu'elle ne veut pas rendre le référendum trop accessible pour une partie non représentative de la population.

Finalement, le Conseil d'Etat considère que le projet de loi laisse aux communes toute l'autonomie nécessaire afin de déterminer si une modification doit être faite ou non. C'est ainsi que la commission s'est ralliée à l'unanimité à la proposition du Conseil d'Etat.

La Commissaire. Comme l'a rappelé Monsieur le Rapporteur, le projet qui vous est soumis aujourd'hui répond à la motion des députés Stéphane Peiry et André Schoenenweid qui visait à simplifier l'exercice du droit de référendum au niveau communal. Comme le message le rappelle, les motionnaires demandaient toutefois à l'époque d'agir sur la durée de récolte des signatures en la portant à trois mois, comme au niveau cantonal, contre un mois au niveau communal. S'appuyant, comme le rapporteur l'a dit, sur une analyse du professeur Jacques Dubey, le Conseil d'Etat avait toutefois constaté que la durée de récolte des signatures au niveau communal n'était pas particulièrement courte dans le canton de Fribourg en comparaison intercantonale.

En revanche, le nombre de signatures demandé, soit 10% du corps électoral, était globalement plus élevé que dans de nombreux cantons. Le Conseil d'Etat a ainsi proposé de fractionner la motion et d'en accepter l'idée, un accès plus aisé au référendum, tout en refusant de modifier la durée de récolte des signatures. C'est cette vision que le Grand Conseil a acceptée en septembre 2015 qui est à l'origine du présent projet de loi.

Vous avez pu le lire, la principale nouveauté vient de la volonté du Conseil d'Etat de confier aux communes elles-mêmes la possibilité de faire varier le nombre de signatures nécessaires. Il s'agit ici d'une position de principe concernant l'importance de l'autonomie communale surtout lorsqu'il s'agit des règles de son fonctionnement interne. Les communes sont les mieux placées pour trouver le juste équilibre entre l'exercice des droits démocratiques et leur fonctionnement harmonieux. Naturellement, la loi prévoit un seuil maximal afin de garantir un accès minimal à l'exercice des droits démocratiques sur l'ensemble du canton.

Je vous invite donc naturellement à soutenir, comme la commission, l'entrée en matière sur ce projet ainsi que le projet lui-même.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Le rapporteur l'a déjà dit, la durée de la séance de la commission a été de 8 minutes. Je crois qu'on a battu le record du monde. Pas d'intervention, tout le monde est entré en matière. Une grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre entre aussi en matière.

Schneuwly André (*ACG/MLB, SE*). Wie in der beratenden Kommission kurz und klar: Ja zum Eintreten, Ja zur Gesetzesänderung. Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt die Gesetzesvorlage.

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte l'entrée en matière sur la modification de la loi sur les communes concernant nombre de signatures pour demander un référendum. Le groupe PDC soutient à l'unanimité la modification des articles qui donne la possibilité aux communes ou aux

agglomérations de modifier le seuil du dixième des citoyens pour un référendum. Le groupe prend note avec satisfaction que le Gouvernement donne libre cours aux communes ou aux agglomérations de fixer le seuil minimal qui convient à chacune d'elles.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Le groupe socialiste a pris connaissance et étudié le projet de loi modifiant la loi sur les communes. La voie choisie de laisser les communes dotées d'un conseil général libres de choisir un seuil plus bas que le dixième des citoyens va dans le bon sens et ne soulève aucune remarque. Il en va de même pour la modification de la loi sur les agglomérations, qui reprend les mêmes dispositions.

Ainsi le groupe socialiste entre en matière et soutient le projet tel que présenté.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). J'interviens donc ici à titre individuel et je ne partage pas l'enthousiasme collectif par rapport à ce projet de loi. Au contraire, je pense que la modification proposée ne servira à rien. Certes, on donne la possibilité aux communes d'abaisser le seuil de 10% des signatures à récolter pour demander une votation communale. Mais soyons honnêtes, Mesdames, Messieurs les Députés, les communes ne veulent pas se tirer une balle dans le pied. En effet, vont-elles abaisser le nombre de signatures à récolter pour organiser une votation afin de contester une de leurs décisions? Eh bien, Mesdames et Messieurs les Députés, je prends le pari que presque aucune commune ne fera cette démarche pourtant nécessaire afin de favoriser une démocratie directe communale vivante. J'en veux pour preuve le message du Conseil d'Etat qui indique que la Conférence des syndicats de chefs-lieux s'oppose à un abaissement du nombre de signatures par crainte de multiplier le recours à cet outil démocratique.

Ce qui est sûr, ce n'est en tout cas pas avec le système actuel, avec ces 10% de signatures, qu'il va y avoir beaucoup d'abus. Il est extrêmement difficile de récolter ces signatures, d'autant plus dans le délai aussi court d'un mois. Comparaison n'est pas raison mais si on extrapole cette exigence au niveau cantonal, cela ferait 20 000 signatures en un mois, soit trois fois plus de signatures en 3 fois moins de temps. Et je ne parle pas du niveau fédéral, cela représenterait plus de 500 000 signatures à récolter. Cette exigence disproportionnée du nombre de signatures était par ailleurs critiquée dans l'avis de droit du professeur Dubey. En effet et en comparaison intercantonale, l'exercice du référendum communal, dans le canton de Fribourg, est rendu très difficile par cette exigence. Rien ne justifie cet obstacle, presque insurmontable, si ce n'est la peur de la démocratie et c'est bien dommage.

Cependant et dans la mesure où tous les groupes semblent acquis à la solution proposée, j'espère vivement me tromper et voir les communes adopter une réglementation favorisant l'accessibilité aux outils démocratiques. Si tel n'est pas le cas, ce dossier va à nouveau être examiné, cette fois sérieusement,

je l'espère, afin de trouver une solution pérenne. Cela passera sans aucun doute par l'abaissement du nombre de signatures à récolter, je pense au moins 5%.

Le Rapporteur. J'ai bien entendu les remarques de notre collègue Nicolas Kolly. Je crois qu'il faut faire confiance à l'appareil démocratique, on laisse ici l'autonomie aux communes. La commission via tous les groupes qui étaient présents n'a pas souhaité modifier ni même prendre la parole. Je pars du principe que le projet était accepté tacitement. Je crois qu'on a un exemple concret d'un référendum qui s'est passé dernièrement à Marly. C'est donc possible et pas impossible. Je pense que les communes maintenant auront justement toute la légitimité d'adapter elles-mêmes si elles y voient une nécessité. Je pense que la suite du commentaire peut être fait par Madame la Commissaire.

La Commissaire. Je remercie les groupes qui entrent en matière sur ce projet de loi. Je rappelle que le Grand Conseil a accepté le fractionnement de la motion par 67 voix contre 29 et donc validé la proposition de baisser le nombre de signatures plutôt que de prolonger les délais. Maintenant, je précise que le Conseil d'Etat suit régulièrement le Service des communes dans tout ce qui est du domaine de l'autonomie communale. C'est un principe presque sacré que nous suivons et qui est semble-t-il cher aussi à la formation politique qui a pris la parole en débat libre. Je précise que cette ligne de conduite respectant l'autonomie communale est une ligne de conduite générale et nous n'avons pas procédé autrement dans cette modification légale. Je souhaite effectivement que les communes prennent la chose en main et adoptent un règlement de portée générale qui puisse baisser le nombre de signatures de manière à vivifier le débat. Je ne suis pas sûre que cette proposition n'ait pas de succès dans les communes, en tout cas dans les communes où le multipartisme est bien vivant. Je pense que ça sera une occasion de mettre l'ouvrage sur le métier.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

ART. 1

ART. 52 AL. 1, 2^E PHR. (NOUVELLE)

Le Rapporteur. La phrase ajoutée mentionne que la règle du dixième ne change pas tant qu'il n'y a pas de modification du règlement communal. Et il est important de rappeler que la modification ne peut être faite qu'à la baisse.

- > Adopté.

ART. 123D AL. 1^{BIS} (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet article concerne les associations de communes. La modification peut également concerner le référendum financier.

Concernant le référendum des autorités, étant donné qu'il n'est pas utilisé dans la pratique, il n'y a pas de nécessité de modifier la proportion qui reste donc inchangée, à 25% des communes membres.

- > Adopté.

ART. 2

ART. 30 AL. 1^{BIS} (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit d'adapter la loi sur les agglomérations selon les mêmes considérations qu'à l'article 123 LCO.

La Commissaire. Je confirme.

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Confirmation des débats de la première lecture

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collobomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Domi-

nique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiotz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP).
Total: 92.

Ont voté non:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP). Total: 4.

S'est abstenu:

Castella Didier (GR,PLR/FDP). Total: 1.

—

Rapport 2015-DEE-24

Infrastructures touristiques dans le canton

Discussion

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). L'avenir appartient aux audacieux et il en faudra de l'audace pour réaliser en partie tout ce qui est répertorié dans ce rapport, en matière d'infrastructures touristiques dans le canton. Je tiens par ailleurs à remercier et féliciter toutes les personnes qui ont établi ce très bon document. L'analyse et l'inventaire que chaque région a dû faire sont très intéressants et permettent de bien cibler leurs besoins. Par contre, il me manque les priorités et on n'arrive pas à se faire une idée franche de quoi sera fait notre développement touristique à l'avenir. Bien entendu, la stratégie doit

être développée par les régions et le canton sera un partenaire privilégié. C'est vrai que les chiffres mentionnés dans ce rapport peuvent donner des frissons. Si on réalise tous les projets, c'est plus de 1,4 milliard de frs qui seraient nécessaires pour les 15 prochaines années. Le soutien du Fonds d'équipement touristique devra être d'environ 190 millions de frs sur 15 ans. C'est pourquoi il me manque quelque chose dans cette analyse. On voit une certaine approche des priorités sectorielles et c'est l'attraction qui en ressort. Mais quelle attraction? Les transports sont également pointés du doigt, comme un manque au développement touristique. On parle de l'hôtellerie et de la parahôtellerie qui représentent aussi une priorité, mais là les constructions vont se heurter à des lois qui bloquent les idées et qui peuvent décourager certains investisseurs de venir dans notre canton.

C'est vrai que notre canton s'est doté d'un Fonds d'équipement touristique et soutient financièrement des projets. On parle également de la NPR (Nouvelle Politique Régionale). Mais, à ce sujet, le groupe libéral-radical trouve que la NPR finance trop les études et pas assez les projets concrets. Peut-être qu'on pourrait y remédier en assouplissant son volet «Innovation touristique». Les Jeux olympiques de la jeunesse sont à notre porte. Notre canton pourrait être un partenaire idéal à l'organisation et permettrait de faire découvrir son savoir et ses produits aux futurs visiteurs de la Riviera vaudoise. La Veveyse doit jouer un rôle prépondérant pour ce projet, avec l'aide du canton. Les produits du terroir ont montré la voie, en soutenant massivement les producteurs et artisans locaux. Le tourisme doit être un partenaire et ensemble, on peut réaliser de grandes choses.

Un nouveau programme de législation 2017–2021 va être élaboré par le nouveau Conseil d'Etat. Le développement touristique doit faire partie des objectifs de la prochaine législature, si on veut réaliser les objectifs fixés dans Vision 2030. Tous les acteurs, qu'ils soient de la politique cantonale, régionale ou locale, doivent s'engager à mettre les moyens pour soutenir les projets.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Les députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker ont décelé des faiblesses dans le rapport du Conseil d'Etat sur le tourisme intitulé «Vision 2030», en particulier dans les investissements pour infrastructures. Ils ont trouvé que les priorités n'étaient pas clairement décrites. Les postulants tracent eux-mêmes les éléments à approfondir:

- > un inventaire des objectifs touristiques du canton,
- > les moyens financiers et humains à mettre en place,
- > un inventaire complémentaire à ce qui a déjà été fait dans les Préalpes, les villes et la région des lacs,
- > une évaluation des chances de réalisation des objectifs à 17 ans de leur échéance.

Chargée de cette étude, l'Union fribourgeoise du tourisme a su faire ressortir des chiffres intéressants. Les régions ont répertorié des projets pour 1,4 milliard de frs, qui devraient être réalisés en 15 ans, avec 186 millions d'aide de l'Etat. Mais le Fonds d'équipement touristique, lui, répond qu'il ne pourra réaliser que le tiers avec les 63 millions mis à disposition par l'Etat ainsi que des prêts adaptés. Il en ressort donc des conclusions évidentes: soit on prolonge les délais pour la réalisation totale, soit on augmente les moyens. Il faudra donc trouver des politiques qui veuillent bien s'engager au niveau local, régional ou cantonal pour influencer favorablement l'évolution de notre tourisme.

Par contre, nous n'avons pas trouvé dans ce rapport d'idées originales pour amener de nouveaux touristes dans le canton. En existe-t-il? Là, on peut laisser aller ses pensées: on aurait pu trouver un toboggan géant allant de Lorette au pont du Milieu, une tyrolienne partant du sommet de la cathédrale ou alors, plus prosaïquement, une auberge de jeunesse géante à Fribourg avec des succursales dans les districts.

C'est un peu regrettable de ne pas avoir trouvé ce genre d'éléments originaux et c'est avec cette remarque que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mon lien d'intérêt: j'ai le dicastère du tourisme à la commune d'Estavayer-le-Lac. Il est clair que le Fonds d'équipement touristique et la NPR n'auront vraisemblablement jamais assez d'argent pour financer tous les projets qui sont dans ce catalogue réalisé par l'Union fribourgeoise du tourisme. Je relève la qualité de ce rapport, mais personnellement je suis resté un peu sur ma faim et j'ai eu un sentiment d'inachevé. Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit; je rejoins assez l'avis de mes préopinants, MM. Vial et Hunziker. Je suis resté sur ma faim dans la mesure où j'aurais voulu que, dans l'énumération des différents projets du catalogue, on cristallise, par district, par exemple un projet à mettre en avant et à réaliser.

C'est dans ce sens-là qu'on a pris acte de ce dossier et qu'on espère pouvoir débloquent un petit peu la situation actuelle car, en tout cas en ce qui concerne le district de la Broye, le tourisme estival est un élément très important pour l'économie. Pour le canton également, on a tout avantage à promouvoir cette branche de l'économie.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). Mes intérêts dans les milieux touristiques sont bien connus, puisque je préside Gruyère Tourisme depuis de nombreuses années et le conseil d'administration d'Espace Gruyère depuis quelques mois maintenant.

Le rapport ainsi bien sûr que le document «Contribution économique et perspectives de développement du tourisme fribourgeois» ont retenu toute notre attention. C'est tout d'abord des félicitations que je souhaite transmettre aux différents auteurs de ce document pour ce rapport tout à fait pertinent.

Il faut le reconnaître, le postulat que j'avais soutenu en son temps n'était pas des plus faciles à traiter, tant le sujet peut être vaste. Je crois que l'on peut considérer l'exercice comme réussi. Alors, bien sûr, dresser un inventaire des infrastructures nécessaires pour le développement touristique de notre canton peut, dans un premier temps, s'apparenter ici à un inventaire à la Prévert. Mais le rapport résume rapidement la situation et démontre bien que l'on ne pourra pas, financièrement, soutenir l'ensemble des projets et que des choix devront être faits. C'est sur cet aspect décisif que le rapport prend toute sa valeur. Il préconise des investissements futurs selon l'importance de la contribution économique. Cela peut paraître être une lapalissade dans un canton où l'on sait tous que les enjeux économiques à venir sont liés à la création de valeurs ajoutées. C'est une évidence, oui, mais une évidence qu'il faut rappeler encore et toujours lorsqu'on parle également de tourisme.

Depuis des années, je me bats dans ma région pour faire comprendre en quoi la Gruyère est une des destinations les plus touristiques de Suisse. Je vous rassure, ma réflexion régionale vaut bien entendu tout autant pour le canton. La Gruyère est touristique, avant tout parce qu'elle a la chance incroyable d'avoir sur son territoire la cité de Gruyères et son million de visiteurs annuels. Elle est touristique également puisque, entre la Maison Cailler, le château de Gruyères, la fromagerie de dégustation et les Bains de Charmey, c'est plus d'un million d'entrées payantes par année. Y a-t-il d'autres exemples ailleurs en Suisse? J'en doute ou en tout cas pas dans une si petite région.

Le rapport et son annexe 10 sont donc essentiels pour comprendre où sont les retombées économiques du tourisme dans notre canton. Sur les 935 millions de contribution du tourisme, la ville de Gruyères en génère près de 100. Elle est suivie dans ce classement par les retombées hôtelières du tourisme d'affaires en ville de Fribourg, par la Maison Cailler, par les abords du lac de Neuchâtel ou encore, en cinquième place, par le Papillorama de Kerzers. Dans ce classement des plus grands contributeurs touristiques, il vous faudra aller jusqu'au 24^e et 25^e rang pour y retrouver les premières stations de remontées mécaniques. Il vous faudra aller beaucoup plus loin pour y trouver les autres. Alors bien sûr, il faut se montrer prudent avec ces chiffres. Il faut les interpréter et savoir que le tourisme est un tout et que chacun profite du succès des autres. Je dis souvent que sans le Moléson, la cité comtale aurait peut-être moins de succès; l'inverse aussi bien sûr, vous serez certainement d'accord avec moi. Ce rapport permet d'avoir une vision objective des retombées économiques et l'avenir ne devra pas être fait par des investissements saupoudrés, comme nous l'avons fait ces dernières années. Les investissements doivent avoir des retombées économiques; ils doivent permettre de redistribuer des revenus et, pour y parvenir, le mot d'ordre de ce rapport est: «Concentrons nos efforts là où nous avons le plus grand potentiel».

Si le week-end à venir me permet de renouveler mon bail ici dans cette salle, il est sûr que vous m'entendrez encore souvent parler de ce rapport et de ses conclusions, lorsque le Grand Conseil devra décider d'investissements touristiques.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de la Société d'Estavayer-le-Lac et région, membre du comité d'Estavayer Payerne Tourisme et membre de la Commission de marketing régionale.

En préambule, je me réjouis que le canton prenne en compte le tourisme comme un vecteur économique qui a des retombées positives sur l'ensemble de la société. Cette prise de conscience doit aider les organismes à trouver davantage de soutien financier pour leur développement. Je félicite le travail de l'Union fribourgeoise du tourisme qui est un moteur pour l'ensemble du canton.

Votre rapport dit que les investissements devraient être en priorité dans les régions ou les secteurs où la contribution économique du tourisme est déjà importante. Sans remettre en cause les décisions liées au développement des Préalpes, je souhaite relever que la Broye est le deuxième district après la Gruyère qui comptabilise le plus de taxes de séjour avec Delley-Portalban et Cheyres-Châbles. Le rapport ne présente pas cet aspect. Néanmoins, cela démontre clairement que notre région est déjà un lieu de tourisme important pour le canton, particulièrement en matière de parahôtellerie et pour son développement d'infrastructures liées au tourisme estival. Je soutiens la démarche du développement du tourisme à la ferme et à l'alpage. Je ne comprends par contre absolument pas pourquoi il devrait être focalisé dans les régions préalpines. Le tourisme rural est en pleine expansion dans la Broye et permet de diversifier l'activité de nos agriculteurs. D'autre part, différents projets d'hébergement insolites ont été bloqués par le Service des forêts et de la faune. Nous demandons un peu de souplesse quand des projets de qualité arrivent dans vos services. Vous ne pouvez pas d'un côté promouvoir le développement de projets innovants et mettre des bâtons dans les roues lorsqu'ils sont dans vos services. Si nous n'avons pas de moyens financiers, nous pouvons néanmoins aider la réalisation de ces projets.

D'autre part, le canton devra bientôt prendre une décision quant à l'éventuelle destruction de chalets au bord du lac de Neuchâtel. J'attends de la part du canton de Fribourg qu'il soit proactif dans ce dossier, afin de préserver ces chalets qui apportent une contribution non négligeable au tourisme cantonal. Nous sommes clairement favorables au maintien de ces chalets qui sont bien intégrés dans le paysage. Je souhaite une solution durable et définitive pour les propriétaires des chalets, tout en respectant la loi sur la limitation de la construction, afin de laisser la rive libre au public.

Dernier point: le restauroute Rose de la Broye. Il est le deuxième restauroute qui a le plus de fréquentation en Suisse. Nous avons même été recensés comme ayant un fort tou-

risme asiatique. Il est clair que ces personnes ne font que passer. Néanmoins, un effort particulier devrait être fait, afin de maximiser la promotion de notre canton dans cet établissement. Les touristes sont là; donnons-leur envie d'y revenir!

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Le rapport sur le postulat Gobet/Hunziker permet d'avoir enfin un inventaire exhaustif des besoins en infrastructures pour ces 15 prochaines années, afin de répondre aux objectifs fixés dans la vision du développement du tourisme fribourgeois jusqu'en 2030. Le constat est sans appel: pour atteindre les objectifs qui ont été définis, les besoins financiers sont conséquents. En effet, pour réaliser tous les projets qui ont été annoncés par les différentes régions du canton, par les différents prestataires de services et par les différents offices régionaux du tourisme, le soutien étatique nécessaire est de 186 millions sur 15 ans, soit 12,4 millions par année. Ce soutien étatique permettra d'investir plus de 1,4 milliard de frs ces 15 prochaines années et boostera l'économie cantonale. Quand on connaît en plus les retombées économiques directes et indirectes que le tourisme apporte, il n'y a pas à hésiter. Le canton a tout intérêt à soutenir les investissements nécessaires pour ces prochaines années. Le Gouvernement fribourgeois doit inscrire un nouveau défi pour la prochaine législature, soit prioriser justement le développement touristique cantonal. Ceci permettra de disposer des infrastructures actuelles manquantes, notamment dans les infrastructures hôtelières. Comme vous le savez tous, l'offre d'infrastructures touristiques crée aussi le besoin. D'ailleurs, ceci est connu et pratiqué dans toutes les régions non seulement du pays, mais dans tous les pays où le tourisme est le moteur central de l'économie. Je rentre de 15 jours de vacances dans une région touristique et je vous affirme que quand nous, consommateurs, nous tournons le bouton en mode touristes, le comportement de consommation change, le budget familial s'assouplit quelque peu et les dépenses de consommation augmentent, ce qui fait marcher toute l'économie locale.

C'est pour cette raison que je demande que le canton mette la vitesse supérieure et investisse dans ce secteur porteur pour l'avenir de notre région. Je demande avec insistance au Gouvernement fribourgeois d'avoir non seulement l'audace, mais la volonté politique de prendre en compte ce nouveau défi comme objectif prioritaire pour la prochaine législature.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Personnellement, je trouve qu'il manque quelques projets d'envergure dans les propositions qui sont faites. Si vous partez chacun en vacances avec votre famille, comment vous choisissez pour passer une semaine et comment vous choisissez le lieu où vous allez? En principe, vous voulez remplir au moins trois jours dans la semaine en visitant quelque chose d'important en famille et c'est ce qui vous permet de choisir votre région. Si vous allez en Alsace, vous choisissez cette région parce qu'il y a bien des activités que vous pouvez faire en famille. Si vous supprimez ces deux ou trois activités, je suis sûr que cette région-là perd

la moitié des touristes qu'elle a actuellement. Donc, je pense qu'aujourd'hui on doit être ouvert et investir dans quelque chose de beaucoup plus important pour le tourisme et là, je ne pense pas que ce soit une dépense que fera le canton, mais un réel investissement pour nos entreprises touristiques, pour les hôtels et pour tous les restaurants qui fonctionnent aussi grâce aux touristes. Aujourd'hui, on doit réellement investir. Comment investir? Je pense qu'on a les moyens de le faire; on a une fortune qui nous permet de le faire et, éventuellement, en ne faisant pas la route de contournement de Romont, on pourra investir 45 millions de plus (*rires*).

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-syndic de la commune de Plaffeien et membre de la commission du tourisme Schwarzsee-Senseland.

Der Bericht über die touristischen Infrastrukturen des Kantons Freiburg zeigt auf, dass der Tourismus einen wichtigen wirtschaftlichen Faktor darstellt. Vor allem im Voralpengebiet aber auch in der Stadt Freiburg und der Seeregion hat dieser Wirtschaftszweig eine zentrale Stellung und ermöglicht zahlreichen Einwohnern und Familien Arbeitsplätze und das nötige Einkommen. Gerade in den Voralpenregionen garantiert der Tourismusbranche somit, dass die Einwohner eine wirtschaftliche Perspektive haben und die Abwanderung gestoppt werden kann.

Unter Berücksichtigung dieser Aspekte sind das Postulat der beiden Grossräte Gobet/Hunziker und der nun herausgegebene Bericht sehr zu begrüssen. Es werden damit die Grundlagen dafür geschaffen, dass die weitere touristische Entwicklung angegangen werden kann. Es ist zu hoffen, dass dieser Impuls in allen Regionen aufgenommen wird und das gemachte Inventar und die aufgeführten Projektideen dazu führen, dass die Realisierung des Wertschöpfungspotentials in den Regionen weiter vorangetrieben wird.

Es ist klar, dass dieser Bericht nicht eine abschliessende und vollständige Aufzählung des Ist-Zustands und aller Projekte darstellt. Vielmehr muss dies nun die Initialzündung sein für eine verstärkte Analyse und strategische Diskussion in allen touristischen Regionen. Die aufgelisteten und zu realisierenden Investitionen und die heute bestehenden Wertschöpfungsketten müssen nochmals kritisch hinterfragt werden und alle Akteure müssen gemeinsam die vorhandenen Potentiale weiterentwickeln. Dies ist klar die Aufgabe der Regionen, der Gemeinden, der kantonalen touristischen Entwicklungsschwerpunkte und des Freiburger Tourismusverbandes.

Es ist aber auch wichtig, dass der Kanton mit den Instrumenten des Tourismusförderungsfonds und den NRP-Geldern genügend und vor allem unbürokratische Unterstützung bietet. Nur so kann das Potential realisiert werden und nur so werden sich auch die Randgebiete weiterentwickeln können.

Ich erlaube mir, hier einen Appell an das Bau- und Raumplanungsdepartement zu machen. Es ist zwingend, dass in dem in den nächsten Monaten zu erarbeitenden kantonalen Richtplan genügend Wert darauf gelegt wird, dass der nötige Entwicklungsfreiraum in den touristischen Entwicklungsschwerpunkten geschaffen wird. Ansonsten wird jede weitere Entwicklung im Keim erstickt und auch der beste Bericht bleibt ohne positive Folgen.

Wie bereits gesagt liegt es nun an den Regionen, den Bericht als Grundlage für die weitere Diskussion zu nutzen und die Arbeiten unter Einbezug aller relevanten Tourismusanbieter und potentiellen Investoren fortzusetzen.

Als Gemeinderat von Plaffeien, das einen kantonalen touristischen Entwicklungsschwerpunkt bildet, begrüsse ich diesen Bericht sehr. Dieser wird in unserer Region Schwarzsee-Senseland die Basis bilden für die Diskussionen, in denen es um die Priorisierung der vorhandenen Projektideen geht. Für unsere Regionen stimmt der Grossteil der aufgezeigten Entwicklungspotentiale und Projekte für die kommenden Jahre. Es ist aber für uns, wie auch für alle übrigen Tourismusregionen des Kantons, entscheidend, dass sich der Kanton an den anstehenden Investitionen über den Tourismusförderungsfonds und die NRP-Gelder massgeblich beteiligt. Andernfalls werden viele wünschbare Projekte unrealisierbar und die gewünschten Effekte werden sowohl für die Nutzer der Tourismusgebiete als auch für die kantonale Wirtschaft ausbleiben.

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE). Danke auch von meiner Seite für den ausführlichen Bericht, den ich mit Interesse gelesen habe.

Zur Umsetzung braucht es Visionen. Wie meine Vorredner bin auch ich der Meinung, dass es Prioritäten braucht. Es braucht politischen Willen für Rahmenbedingungen, es braucht aber auch Zusammenarbeit der verschiedenen Tourismusanbieter der jeweiligen Regionen und es braucht private Investoren.

Meine Interessenbindung: Ich bin einer der Initianten, Verwaltungsratspräsident und Investor eines Umbaus des einzigen Hotels der deutschsprachigen Gemeinde Jaun im Greyerzerland mit über 3 Millionen Franken Investitionsvolumen, das wir privat finanzieren. Ich bin in Jaun heimatberechtigt und habe dort eine sehr gute Kindheit erlebt. Ich habe immer noch eine langjährige Beziehung zu Jaun, weil wir dort ein Ferienchalet besitzen.

Die Entwicklung der Hotellerie und der Para-Hotellerie soll gefördert werden. Das kommt klar zum Ausdruck in diesem Bericht. Das ist wichtig und damit bin ich einverstanden. Der Bericht schlägt eine Arbeitsgruppe vor, die namentlich die Aufgabe haben soll, die Suche nach Investoren zu erleichtern. Das ist sicher auch zu begrüssen. Wichtig für Privatinvestoren ist eine gute Zusammenarbeit mit den Akteuren – sei es

wie genannt der Tourismusfonds, die NPR, die Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredit oder das Amt für Kulturgüter, weil viele der Bauten geschützt sind, wie das in meinem Fall auch der Fall war. Die über den Tourismusfonds und die Neue Regionalpolitik bereitgestellten Finanzhilfen sind wichtig, dies jedoch als Ergänzung.

Ich unterstütze die Meinung des Berichts, dass zur Umsetzung der Vision wahrscheinlich weitere staatliche Mittel nötig sind. Dies aber nicht als Ersatz für Privatinvestitionen sondern als Unterstützung, sodass dann Privatinvestitionen getätigt werden können. Nur so erreichen wir die Ziele der Tourismusvision. So generieren wir wichtige Aufträge für das lokale Gewerbe und Arbeitsplätze im Kanton.

Als Unternehmer, Gewerbevertreter und Investor im Tourismusbereich bin ich froh über den Bericht und die heutige Diskussion. Der Kanton Freiburg hat enormes Potential im Tourismusbereich. Nach den Konzepten, Diskussionen und Visionen müssen nun konkrete Taten und Investitionen erfolgen, denn ich bin überzeugt, dass sich für viele Projekte Privatinvestoren finden lassen. Es braucht Mut, Engagement. Packen wir es an!

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Mon lien d'intérêt: tout d'abord, je suis secrétaire de l'Association régionale de la Gruyère. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse à notre postulat qui ne constitue à mes yeux, certes, qu'une première étape, mais elle est importante pour les réflexions que nous nous devons de mener au niveau des infrastructures qui sont nécessaires pour garantir l'avenir du tourisme fribourgeois. Merci également au directeur de l'Union fribourgeoise du tourisme, M. Steiner, ainsi qu'à tous les acteurs régionaux du tourisme, pour leur contribution aux réflexions sur les perspectives du développement au niveau cantonal.

Comme je le disais il y a deux ans déjà, lors de la prise en considération de ce postulat, il nous semble crucial d'entreprendre des réflexions et de nous donner les moyens de faire face à l'évolution touristique dans un domaine très concurrentiel. J'appelais de mes vœux l'élaboration d'un inventaire qui soit une feuille de route et non pas un fourre-tout avec les différents investissements à consentir, raison pour laquelle les régions ont été associées aux réflexions et appelées à actualiser leur propre stratégie de développement touristique. Je suis bien consciente que l'établissement d'un inventaire des infrastructures nécessaires pour le développement du tourisme fribourgeois n'est pas chose aisée. Mais, notre objectif étant de définir une stratégie cantonale en matière d'investissements dans les infrastructures touristiques, il fallait bien commencer par un premier pas. Nous disposons aujourd'hui d'un rapport qui nous donne des pistes sur ce que pourrait être le tourisme fribourgeois à l'horizon 2030 qui, comme le disait le directeur de l'UFT dans son rapport d'activité 2015, ne peut maintenir le cap jusqu'en 2030 sans une relance profonde des équipements et structures tou-

ristiques. Les avis émis par les gens du terrain doivent être pris en considération, même si l'on peut regretter qu'il ne se dégage pas une vision plus précise des projets. Ce rapport nous fournit des données chiffrées et on doit bien admettre que les moyens sont actuellement insuffisants pour nous doter des infrastructures nécessaires pour atteindre l'objectif Vision 2030. Ce rapport nous démontre, si besoin était, que le tourisme est une activité économique importante dans notre canton. La contribution économique directe du tourisme est estimée à 662 millions par année, ce qui n'est pas rien et, avec les effets indirects et induits, on atteint même plus d'un milliard annuellement.

Pour ces 15 prochaines années, on apprend que ce sont 186 millions de frs d'aide financière qui sont nécessaires, selon ce rapport, soit trois fois plus que ce qui a été mis à disposition ces 36 dernières années. Même en priorisant les projets à réaliser en fonction de leur contribution économique au tourisme, le Fonds d'équipement touristique devrait trouver 63 millions pour ces 15 ans, soit un peu plus de 4 millions par année. Peut-on dès lors se contenter de la conclusion du Conseil d'Etat, qui nous dit qu'il intégrera ses réflexions dans son programme gouvernemental 2017–2021, ainsi que dans le plan financier y relatif? La réponse est non, car on prend le risque, le moment venu, même si l'Etat dispose d'une fortune non affectée d'un demi-milliard, que l'on nous réponde que les moyens financiers sont insuffisants ou alors que les priorités ont été fixées ailleurs.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui nous prenons acte de ce rapport, mais demain, si nous sommes élus, ou alors nos successeurs, devront poursuivre le travail qui a été entrepris et qui doit être considéré comme un premier pas, une base, concernant les infrastructures touristiques fribourgeoises. Si l'on veut se doter des infrastructures nécessaires pour permettre le développement d'une branche économique importante pour notre canton, il faut s'en donner les moyens. Or, l'alimentation du Fonds d'équipement touristique, réglée par la loi sur le tourisme à l'article 48, est manifestement insuffisante, même en ne finançant que les projets prioritaires. Actuellement, le fonds est alimenté à hauteur de 1 million par année, soit 550 000 frs par l'Etat, selon la voie budgétaire du Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi et 500 000 frs sur le produit des patentes selon la loi sur les établissements publics.

Le travail qui a été fait dans ce rapport doit nous permettre, pour la prochaine législature, d'envisager par exemple de déposer une motion pour modifier cette alimentation du Fonds et le doter de moyens supplémentaires.

Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport. Je souhaite que ce ne soit pas simplement un rapport de plus et qu'une suite lui soit donnée.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie tous les intervenants pour leur contribution et leurs commentaires vraiment très importants.

L'initiative des députés Gobet et Hunziker est cruciale pour la concrétisation de notre Vision 2030 du tourisme fribourgeois. Nous disposons dorénavant d'un inventaire assez complet des infrastructures encore à réaliser. Le rapport actuel est le résultat d'un travail de fond et inclut tous les acteurs touristiques du canton. En vue de l'établissement du programme gouvernemental 2017–2021 et du plan financier y relatif, vos remarques de ce matin seront certainement très utiles.

Je veux mettre en exergue et commenter trois points importants de cet inventaire:

1. La réalisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois est en principe bien en route. En juin 2009, l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) a publié un concept de base central pour le développement de notre tourisme fribourgeois. Cette Vision 2030 envisage un objectif ambitieux, soit de doubler l'apport du tourisme au PIB du canton de 1 milliard à 2 milliards de frs par année, en privilégiant la valorisation de notre Unique Selling Proposition, de cette identité touristique particulière qui a été définie comme suit: «Le patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques». L'inventaire établi par l'UFT dans le cadre de ce rapport sur le postulat Gobet/Hunziker arrive à la conclusion réjouissante que oui, nous nous trouvons sur une bonne voie: l'apport annuel du tourisme est estimé aujourd'hui à 1,3 milliard de frs. Grâce à l'inventaire, nous pourrions maintenant prendre des démarches pour atteindre l'objectif en 2030.
2. Le deuxième point que j'aimerais souligner, c'est la définition de priorités qui sera indispensable, vous l'avez mentionné à plusieurs reprises. 1,4 milliard de frs, donc environ 100 millions de frs par année durant 15 ans, c'est énormément d'argent, certainement trop. Le montant de 186 millions de frs que l'Etat, via le Fonds d'équipement touristique, devrait apporter, est également très élevé. Alors, dans ce contexte-là, il est important que nous définissions vraiment des priorités.
3. Le troisième point concerne les points forts du développement touristique. Concernant le contenu des investissements à entreprendre, l'inventaire a clairement montré que les organes responsables, notamment l'UFT, doivent agir en priorité dans les directions suivantes:
 - > Le positionnement des stations de ski. Les difficultés rencontrées dernièrement dans la région de Val-de-Charmey nous appellent à approfondir la question. Les remontées mécaniques représentent une infrastructure cruciale pour le tourisme de proximité et le tourisme doux. Le préfet de la Gruyère mène un travail remarquable dans ce contexte, mais aussi l'Association des remontées mécaniques des Alpes

fribourgeoises, présidée par votre collègue Michel Losey, les Remontées mécaniques fribourgeoises SA et les différentes sociétés régionales de remontées mécaniques qui aident à calmer le jeu et à trouver des solutions durables.

- > Le développement hôtelier et parahôtelier a été mentionné à plusieurs reprises. Fribourg a fait des progrès dans l'offre hôtelière ces dernières années. En 2015, nous avons près de 452 000 nuitées. Mais, en même temps, nous avons dû prendre en compte certaines problématiques. Je vous donne seulement le mot clé de Vieux Manoir à Meyriez. Le nombre de lits d'hôtel est à 4310 en 2015, soit une augmentation de 266 lits ou 6,6% supplémentaires depuis 2008. Mais ça ne suffit pas du tout. Si on veut réaliser de grandes manifestations, on n'a pas assez de lits à disposition. Comme M. le député Rauber l'a dit, un groupe de travail, qui sera mis en place, devra faciliter la recherche d'investisseurs dans ce contexte.
- > Le tourisme d'alpage et à la ferme. Si nous voulons vraiment renforcer le tourisme doux et l'utilisation ciblée de notre patrimoine, il sera important de mettre en valeur cet atout fribourgeois. Là, il y a notamment les chalets d'alpage en voie de désaffectation qui doivent recevoir une attention toute particulière dans ce contexte. Il ne faut pas oublier les villes historiques. Fribourg dispose d'une fortune incroyable dans ce contexte. Il est dès lors crucial qu'un concept respectif soit élaboré. Il y a eu plusieurs remarques ce matin, il y a notamment l'aménagement du territoire qui est appelé à mettre à disposition la flexibilité nécessaire pour la réalisation des investissements.

En conclusion, les chances de réaliser les objectifs de la Vision 2030 d'ici à son échéance, à 14 années, demeurent intactes, pour autant que les conditions cadres nécessaires au développement touristique soient garanties. Il reviendra donc non seulement aux communes, régions et canton d'assurer un soutien financier aux projets, mais également aux investisseurs de s'engager sur cette voie. Le Conseil d'Etat fera certainement le nécessaire pour intégrer cette thématique dans son prochain programme gouvernemental 2017–2021. C'est avec intérêt que je transmettrai à mon ou à ma successeur-e les différentes remarques que vous venez de faire. Je pars de l'idée qu'à l'avenir, vous accompagniez activement le développement de ce dossier crucial pour le développement économique de notre canton. Fribourg a intérêt à jouer ses atouts. Pour ce faire, il doit mettre tout en œuvre pour la réalisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois et utiliser cet inventaire comme une feuille de route, comme M^{me} Gobet vient de le dire et, en même temps, renforcer son soutien financier pour les investissements idoines dans son infrastructure. L'inventaire représente une base intéressante, alors j'aimerais presque dire: «Au travail!». Il y a du pain sur

la planche et je me permets de faire une petite remarque à M^{me} Gobet: l'article 48 est certainement une approche très intéressante, parce que là on dit que le Fonds est alimenté par une contribution annuelle de l'Etat fixée par voie budgétaire à 500 000 frs au minimum. Vous aurez donc certainement la possibilité d'y concrétiser vos nouvelles idées pour bousculer un peu le Conseil d'Etat futur.

Fort de ce qui précède, je vous prie, pour l'instant, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Clôture de la séance

Le Président. Nous sommes arrivés au terme du programme de la matinée. Je vous rappelle que nous sommes attendus au 1^{er} étage par la Fondation Horizon Sud qui fait quand même un travail remarquable dans le domaine du handicap psychique. Vous êtes toutes et tous les bienvenus. Il y a aussi un apéro qui nous attend. Je vous souhaite une bonne fin de journée et à demain matin.

—

> La séance est levée à 11h05.

Le Président:

Benoît REY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—